

Le traitement des déchets ménagers de l'Agglomération - Avis du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le traitement des déchets (tri, élimination) est assuré par le SYndicat mixte de BESançon et sa Région pour le Traitement des déchets (SYBERT). Il regroupe 8 EPCI compétents en matière de collecte, soit 222 000 habitants dans 198 communes.

Le Grand Besançon (avec 59 communes et 177 000 habitants) représente 30 % des communes et 80 % des habitants de l'aire territoriale du SYBERT.

La collecte des déchets est assurée par chacun des EPCI.

Les déchets sont actuellement gérés par le SYBERT selon les modalités suivantes :

- compostage individuel
- dépôts volontaires en conteneurs (verres, papiers, tissus...)
- collecte, dépôt et tri en déchetteries (récupération de certains déchets et enfouissement des autres)
- élimination par incinération avec valorisation de la chaleur dans le cadre du réseau de chaleur
- élimination par enfouissement à Corcelles Ferrières.

Les quantités de déchets sur territoire du SYBERT :

Actuellement (2005/2006) 74 463 t d'ordures ménagères sont produites par an par les ménages (déchets ménagers collectés en porte à porte et en apport volontaire), dont :

- 1 500 t (2 %) sont compostés par les ménages (compostage individuel) ;
- 51 400 t (69,2 %) sont incinérés ;
- 19 100 t (25,7 %) sont recyclés ;
- 2 400 t (3,3 %) sont enfouis.

Sont exclus de ces données les apports en déchetterie (39 800 t) dont environ 15 000 t de déchets résiduels.

Parmi les déchets incinérés en 2005, on trouve les déchets organiques (pour environ 33 % soit 17 000 t) que l'on peut en partie détourner par compostage individuel et surtout traiter différemment.

Actuellement, sur le périmètre du SYBERT, la quantité de déchets résiduels est de 247 kg/hab./an (y compris les refus de tri).

L'incinération en débat

Actuellement 2 fours sont en fonctionnement à Planoise :

- le four n° 4 de 2002 dont la capacité est de 33 000 t de déchets par an peut fonctionner jusqu'en 2020. Il remplit les normes actuelles en matière environnementale et sanitaire.

- le four n° 3 de 1976 (22 000 t), qui n'est pas aux normes devrait fermer au plus tard le 31 décembre 2009.

En raison de cette échéance, courant 2005, le SYBERT a donc confié au Cabinet TRIVALOR une étude portant sur deux points principaux :

- analyse du gisement et des possibilités de traitement de matière organique,

- élaboration de scénarios de traitement.

A l'issue de cette étude très complexe (2005 - 2006), le SYBERT a présenté 6 scénarios de collecte et de traitement.

Afin de les soumettre à la population, le SYBERT a organisé une concertation au cours de l'automne 2006.

I / LA CONCERTATION SUR LE TRAITEMENT DES DECHETS

Réunions thématiques, visites d'équipements de traitement, ont été organisées.

Quatre cahiers d'acteurs ont été proposés par des groupes politiques et des associations.

Un questionnaire d'enquête adressé aux ménages et diffusé à 120 000 exemplaires dans la zone SYBERT, a donné lieu à 630 réponses reçues.

Leur analyse a mis en évidence une attente forte sur la diminution de la production de déchets et un taux important de personnes se déclarant prêtes à séparer leurs déchets organiques.

Cette concertation qui s'est finalement rapidement éloignée des scénarios issus de l'étude, a fait émerger de nombreux enseignements et questionnements, dont beaucoup n'avaient pas été préalablement imaginés :

Des points de consensus :

- l'importance de la prévention, de la réduction de la quantité de déchets notamment résiduels (non valorisables)

- l'importance du tri des déchets

- la nécessité de développer le compostage individuel

- l'intérêt de mettre en place une filière spécifique pour la matière organique (déchets de cuisine...)

- la nécessité d'élargir le traitement aux producteurs institutionnels (entreprises, collectivités...)

Des craintes :

- les dangers pour la santé publique que représente l'incinération, principalement en ce qui concerne les dioxines qui ont fait l'objet d'une forte mobilisation et d'une forte médiatisation

- les coûts de collecte et de traitement des déchets

Des incertitudes et des divergences :

- la grande complexité de la problématique de la gestion des déchets

- de grandes divergences d'appréciation des filières de traitement selon l'origine géographique, politique... des intervenants, des élus, des acteurs

- les moyens à mettre en œuvre pour la réduction des déchets et leurs collectes.

- la quantité de déchets résiduels (après valorisation des déchets fermentescibles...)

- les différentes filières de traitement correspondants (incinération ou enfouissement)

- les besoins en enfouissement et la fermeture du centre de Corcelles Ferrières fin 2009

- la localisation des installations nouvelles de traitement (méthanisation, enfouissement).

II / LES PREMIERES DECISIONS

Le bureau du Grand Besançon, principal EPCI du SYBERT, s'est réuni le 25 janvier 2007 pour arrêter ses propres orientations en matière de traitement des déchets.

A l'issue d'un débat très large, le bureau a donné son accord unanime à plusieurs actions tendant à la réduction des déchets résiduels, la réduction des déchets à la source, la promotion du compostage individuel, la mise en place d'une collecte des déchets fermentescibles (un tiers des déchets qui arrivent actuellement à l'incinération), la construction d'une unité de méthanisation, offrant une meilleure valorisation que le compostage en traitant davantage de déchets et permettant une double valorisation «énergie» (biogaz) et «matière» (compost), et enfin toutes actions de sensibilisation, de prévention et de promotion du tri.

S'agissant des solutions alternatives au remplacement du four 3 de 1976 arrivant à échéance fin 2009, le débat a mis en évidence de profondes divergences portant sur :

- l'appréciation des tonnages de déchets résiduels à traiter

- les objectifs souhaitables en matière de réduction des déchets résiduels et ceux que les citoyens et les collectivités seront en mesure d'atteindre compte tenu des 247 kg/habitant/an aujourd'hui sur le territoire du SYBERT

. 200 kg en 2015 selon les directives du ministère du développement durable ?

. 150 kg en 2020 ?

- le seuil de déchets résiduels au-delà duquel il est nécessaire de remplacer le four de 1976 ?

Ces questions n'ayant pu être tranchées, le bureau de la CAGB a décidé d'y surseoir et d'engager un travail en commun CAGB - SYBERT.

Le Comité Syndical du SYBERT a pris acte de cette décision, lors de sa réunion du 6 février, en reportant au 27 mars ses décisions, notamment en ce qui concerne l'incinération, non sans s'être prononcé favorablement en faveur des actions en matière de réduction des déchets, du renforcement du compostage et du principe de la méthanisation.

Récemment, plusieurs propositions ont été faites.

Le SYBERT a notamment proposé *«d'installer sur le four de 1976 un dispositif de traitement des oxydes d'azote pendant une période transitoire, jusqu'à la mise en service des installations de traitement, quelles qu'elles soient, qui répondront aux besoins du SYBERT pour le traitement des déchets résiduels dans des nouvelles conditions stabilisées»*.

Il a proposé en outre *«de différer temporairement les prises de décision sur les unités dont nous aurons ou non besoin à l'avenir pour le traitement des déchets résiduels... des décisions plus pertinentes pourront être prises lorsque nous aurons du recul sur l'efficacité des dispositifs de réduction des déchets...»*.

Le bureau de la CAGB lors de sa réunion du 15 mars 2007 a réétudié ce dossier et défini les enjeux, les principes d'une politique en matière de traitement des déchets dans l'agglomération bisontine.

III/ LES ENJEUX DE LA POLITIQUE DE GESTION DES DECHETS

La fin de vie du four 3 de 1976 constitue l'occasion de mettre en place une ambitieuse politique de traitement des déchets, ménagers et professionnels, respectueuse de l'environnement et de la santé publique.

Malgré de grandes avancées en matière de tri, de collecte, de valorisation de certains déchets, le traitement des déchets dans l'agglomération bisontine se fait à ce jour essentiellement par l'incinération et l'enfouissement.

Or, de la concertation locale aux expériences au niveau mondial, en passant par les orientations nationales et les projets de Directive européenne, tout concourt à nous amener, individuellement et collectivement, à repenser la question du traitement des déchets de façon novatrice. Nous devons prendre en compte l'évolution de l'état de la planète et de l'humanité : diminution et enchérissement des ressources, augmentation des gaz à effet de serre, augmentation des risques sanitaires, augmentation de certaines maladies ...

La gestion des déchets ne se limite plus à leur élimination. Elle doit concourir à la préservation, voire à l'augmentation de nos richesses, y compris sociales.

Devenu un enjeu majeur, elle nécessite la mobilisation de tous des collectivités, de l'Etat, des entreprises mais aussi, et, surtout des citoyens.

A - Le contexte européen

Le Parlement Européen s'est prononcé le 13 février sur la directive cadre sur les déchets, à une large majorité (651 voix pour, 19 voix contre, 16 abstentions).

Dans un texte contraignant, il introduit une hiérarchie en cinq niveaux :

- 1 Prévention et réduction des déchets
- 2 Réutilisation des déchets
- 3 Recyclage des déchets
- 4 Opérations de valorisation énergétique
- 5 Elimination «de manière sûre et dans des conditions respectueuses de l'environnement».

Ces mesures doivent contribuer à rompre le lien entre la croissance économique et l'augmentation des volumes de déchets.

L'objectif premier de toute politique en matière de déchets devrait être de réduire à un minimum les incidences négatives de la production et de la gestion des déchets sur la santé humaine et l'environnement.

La directive cadre introduit les objectifs suivants :

- stabilisation de la production globale de déchets d'ici 2012 par rapport à la production de 2008
- baisse significative pour 2020.

Les Etats membres devront atteindre «*au moins un niveau global de réutilisation et de recyclage de 50 % pour les déchets solides urbains et de 70 % pour les déchets de construction, de démolition, d'industrie et de fabrication*» d'ici 2020.

Elle introduit également le principe de pollueur payeur.

Enfin, le Parlement Européen donne à la Commission Européenne un calendrier d'interdiction d'enfouissement :

- 2010 : déchets non prétraités qui présentent des parties fermentescibles
- 2015 : papier, carton, verre, textiles, bois, matières plastiques, métaux, caoutchouc, liège, céramique, béton, briques et carrelage

- 2020 : tous les déchets recyclables

- 2025 : ensemble des déchets résiduels sauf s'ils sont inévitables ou dangereux (cendres de filtration).

Les députés européens se sont en outre prononcés contre l'introduction de critère d'efficacité énergétique. De ce fait, ils ont jugé que l'incinération est une opération d'élimination et non une valorisation énergétique.

De fait les politiques nationales en matière de déchets vont fortement évoluer dans les prochaines années.

B - Le contexte local : la politique de la CAGB

C'est à l'unanimité que lors de sa réunion du 15 mars 2007 le bureau de la CAGB a défini sa politique des déchets.

La politique de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, compétente en matière de gestion des déchets a manifesté sa volonté de s'engager dans une politique ambitieuse mais réaliste :

- affirmation de son rôle dans l'élaboration du futur plan départemental d'élimination des déchets ménagers et déchets assimilés du Doubs,

- positionnement comme animateur de la réflexion intercommunautaire relative à la politique de gestion des déchets.

Cette politique communautaire de gestion des déchets doit être sous-tendue par deux principes :

- le principe de cohérence territoriale avec le principe de l'homogénéisation des actions sur l'ensemble du territoire.

- le principe de solidarité territoriale selon lequel toutes les populations du territoire desservies par les installations doivent contribuer à l'effort et à la réduction des nuisances que subissent les riverains de ces installations.

Les grands axes de la politique de la CAGB

1 / mise en œuvre d'une politique volontariste de réduction des déchets à la source, notamment par sensibilisation, l'information, auprès de tous les acteurs de la production de déchets : fabricants, importateurs, distributeurs, consommateurs ... :

- la surproduction de déchets et les coûts induits

- les enjeux relatifs aux ressources...

- développer la pression des consommateurs auprès de la grande distribution...

2 / Mise en œuvre d'actions propres à permettre de mieux valoriser la matière constitutive des déchets, notamment :

- par la promotion pour le développement du compostage individuel

- par le développement, l'optimisation et la pérennisation des collectes sélectives

3 / Mise en œuvre d'un dispositif de séparation de la fraction fermentescible, en vue de son traitement spécifique par création d'une unité de méthanisation de cette fraction

Selon les estimations du Cabinet TRIVALOR, la fraction fermentescible est évaluée à 30-35 % (en masse) de la totalité des ordures ménagères, soit environ 80 kg/hab./an, soit 18 000 t pour 222 000 habitants.

Le gisement de déchets fermentescibles des professionnels étant évalué à 2 000 t, le total est estimé à 20 000 t.

Il existe 2 types de séparation :

- la séparation en amont, à la source, par le geste de tri des usagers (collecte par bacs individualisés ou par sacs collectés dans les bacs existants)

- la séparation en aval de la collecte avec la construction d'une installation industrielle de séparation mécano-biologique (BRS) de la Fraction Fermentescible des OM (à proximité de l'unité de méthanisation).

Elle présente un certain nombre d'avantages, et notamment un rendement élevé et rapide (la quasi totalité des 18 000 t annuelles) et des interrogations quant à la qualité du compost.

Une étude sera conduite en collaboration avec les autres communautés de collecte afin de déterminer le dispositif le mieux adapté.

4 / Mise en oeuvre dès maintenant d'une unité de méthanisation pour la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM).

Cette installation devrait recevoir d'une part les déchets fermentescibles issus des collectes organisées par les communautés, mais également ceux des acteurs économiques (collectivités, établissements scolaires, restaurants...).

5 / Mise en oeuvre de dispositifs incitatifs afin d'encourager les bonnes pratiques en matière de réduction, prévention et valorisation des déchets.

- forte présence auprès de la population, des différents acteurs

- mise en oeuvre d'une redevance incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères afin de responsabiliser les usagers, d'instaurer une gestion équitable, transparente en construisant un système tarifaire en adéquation avec la structure des coûts.

6 / Application des principes de cohérence et de solidarité territoriales qui impliquent notamment sur le territoire du Grand Besançon (homogénéisation du geste de tri et des modalités de collecte, adaptation du niveau de service en fonction des caractéristiques du territoire)

7 / Recherche de sites puis implantation d'un centre de stockage de Déchets Ultimes, sous maîtrise d'ouvrage publique

8 / Mise en oeuvre de solutions transitoires de traitement des déchets pour gérer la décroissance

S'agissant de la prolongation d'activité du four 3 de 1976 pour un temps limité, le bureau estime à l'unanimité qu'elle ne peut être considérée que comme un élément constitutif du dispositif de traitement durant la période transitoire de diminution de la fraction résiduelle considérant :

- qu'il s'agit d'un traitement temporaire et limité dans le temps

- qu'il faut séparer de l'incinération, un maximum de matières fermentescibles et de déchets toxiques

- que la volonté de réduction des déchets doit nous amener à ne pas envisager de construction de nouveau four d'incinération.

Il conviendra de déterminer les méthodes pour gérer la décroissance des apports en incinération.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les Conseillers Municipaux de Besançon qui sont de droit Conseillers Communautaires du Grand Besançon, sont amenés à délibérer sur la politique des déchets dans ce cadre communautaire.

Cependant, avant la réunion du Conseil de Communauté de la CAGB le 26 mars et celle du Comité Syndical du SYBERT, le 27 mars 2007, le Conseil Municipal de Besançon est appelé à émettre son avis.

1 / Engagement d'une politique de réduction des déchets

- à la source (citoyens, entreprises...)

- engagement d'une politique forte de réduction des déchets résiduels (déchets restant après les diverses valorisations) en conformité avec les orientations de la Communauté Européenne et tendant vers un objectif de 150 kg/an /habitant voire inférieur.

2 / Politique d'incinération

Acceptation de l'éventuelle prolongation d'activité du four 3 que comme un élément constitutif du dispositif de traitement temporaire durant la période transitoire de diminution des déchets résiduels, aux conditions suivantes :

- participation active du SYBERT à la réduction des déchets

- prise en compte par le SYBERT que le traitement des oxydes d'azote sur le four ne règle pas la question des dioxines qui ont fait l'objet d'un rejet des Bisontins et d'une forte médiatisation, ainsi que de tous les autres polluants

- limitation dans le temps de la prolongation du four, nécessaire à sa contribution au traitement des déchets ménagers durant la période transitoire

- mise en oeuvre immédiate de la séparation (sacs à minima, BRS si sa faisabilité est établie) et du traitement des déchets fermentescibles (méthanisation) et des déchets toxiques

- abandon de tout projet de recherche de gisements nouveaux à incinérer (encombrants des déchetteries, etc.).

Notre volonté de réduction des déchets doit nous amener à ne pas envisager la construction d'une unité d'incinération.

Ce volontarisme obligera les collectivités territoriales à réussir l'indispensable politique de réduction des déchets à la source.

3 / Renforcement des moyens au service du tri des citoyens en vue de limiter au maximum les déchets résiduels, encouragement à la valorisation des déchets recyclables (verres, papiers, tissus...) et des déchets polluants (piles...).

4 / Amélioration de la valorisation des déchets issus des déchetteries (bois, tissus ...).

5 / Renforcement du compostage individuel en habitat individuel, y compris à Besançon

6 / Mise en oeuvre dès maintenant d'une unité de méthanisation permettant de valoriser les déchets fermentescibles en biogaz et en compost à destination de l'agriculture.

Accord de principe pour la construction de l'unité de méthanisation à Besançon et pour la collaboration avec l'étude du SYBERT en vue du choix entre :

- site du réseau de chaleur avec utilisation du biogaz dans le réseau
- site de Port Douvot avec utilisation du biogaz pour le séchage des boues notamment.

L'étude qui sera engagée par le SYBERT devra mesurer toutes les incidences de cet équipement, notamment sanitaires.

7 / Mise en oeuvre de la séparation des déchets fermentescibles, soit :

- mise en place d'une collecte la plus efficace et la plus large possible ou,
- construction d'une installation industrielle de séparation mécano-biologique, post collecte et préalable au traitement des déchets fermentescibles, située à proximité de l'unité de méthanisation.

L'objectif étant de capter les 17 ou 18 000 t annuelles, la quantité de déchets résiduels pourrait ainsi descendre à 150 kg / an.

L'étude relative à sa faisabilité devra notamment mesurer la qualité du compost et la pérennité de son épandage dans notre département.

8 / Politique d'enfouissement des déchets

- limitation de l'enfouissement aux seuls déchets non valorisables, non incinérables et non polluants

- recherche immédiate d'un nouveau centre de stockage de déchets ultimes en vue de la fermeture programmée de celui de Corcelles Ferrières en 2010, sous maîtrise d'ouvrage publique.

9 / Engagement d'études techniques municipales :

- étude pour mesurer des incidences économiques et financières du non remplacement du four 3 sur le réseau de chaleur (avec ou sans méthanisation, mesures alternatives et construction de nouveaux moyens de productions de chaleur, économies d'énergie...)

L'étude est en cours de lancement.

- étude urbaine sur le site du réseau de chaleur pour l'éventuel accueil des unités de séparation mécano-biologique, de méthanisation...

10 / Volonté de la Ville de participer activement à la construction d'une politique communautaire de la gestion des déchets par la CAGB, notamment en tant que collectivité accueillant des équipements de traitement des déchets.

«M. LE MAIRE : Vous savez que l'arrêt du four 3 qui date de 1976 est programmé le 31 décembre 2009. Actuellement il y a deux fours en service, le four n° 3 qui date de 1976 et le four n° 4 qui a été remis aux normes en 2002. Il faut donc prendre une décision relative au remplacement de ce four. Le SYBERT, syndicat mixte qui gère nos déchets, a engagé une étude qui a été confiée au Cabinet TRIVALOR et qui a été réalisée en 2005 et 2006. Une concertation a porté sur six scénarios différents. Il y a eu une concertation qui a dépassé largement les six scénarios dont on parle beaucoup moins mais qui a engendré un débat à la fois passionné et passionnant et non dénué d'intérêt. Ce débat a d'ailleurs été quelquefois assez rude. Il a révélé des points de convergence, d'abord la nécessaire valorisation des déchets organiques, le renforcement du tri, la prévention, des craintes aussi, notamment tout ce qui tourne autour du débat sur les dioxines, et des points de désaccord qui, si l'on veut faire simple, se sont cristallisés notamment sur la construction d'un nouvel incinérateur. Je rappelle quand même, c'est important de le faire à ce point de mon exposé, qu'à Besançon le débat n'est pas «incinération ou pas». Il y a déjà l'incinération puisque 33 000 tonnes sont incinérées par an dans le four 4. Donc nous ne sommes pas dans un débat tout incinération ou pas incinération, nous sommes dans un débat : est-ce que l'on maintient le four 4 avec ses 33 000 tonnes et comment remplace-t-on la capacité du four 3 qui devra être arrêté le 31 décembre. Donc les 33 000 tonnes vont donc continuer à être brûlées dans notre usine de Planoise.

Alors ces points de convergence et de divergence, on les a retrouvés au sein des instances qui ont été chargées de donner un avis ou de prendre une décision, à la CAGB bien sûr, en bureau, en conseil communautaire, on le refera encore en conseil communautaire, et au SYBERT parce que je le rappelle c'est le SYBERT qui prendra la décision. Une chose est bien claire aussi, c'est que la gestion des déchets

ne relève plus d'un simple débat technique, même si les enjeux techniques sont importants car il y a au-delà de ces enjeux, des conséquences multiples environnementales, juridiques, économiques et même sociales. Le traitement des déchets, et j'insiste là-dessus, c'est un débat qui dans notre société revêt désormais un caractère majeur, de la même importance que la préservation de la qualité de notre atmosphère et de notre environnement. On a parlé d'eau, on pourrait aussi parler de qualité de l'air parce qu'effectivement le traitement des déchets participe à la préservation de notre environnement et de nos ressources.

Pour revenir à notre débat local sur les déchets, tout le monde est d'accord sur le traitement des déchets organiques. La question essentielle porte sur la quantité des déchets résiduels, en dessous de laquelle la reconstruction d'un nouveau four n'apparaîtrait plus comme étant nécessaire. Les positions étant vraiment divergentes sur les chiffres, j'ai demandé au bureau de la CAGB le 25 janvier 2007 que le SYBERT et la CAGB élaborent ensemble de nouvelles propositions et ce même bureau a donné d'ailleurs en même temps, à l'unanimité j'insiste là-dessus, priorité à la réduction des déchets. Le 6 février, le comité syndical du SYBERT a pris en compte la volonté du bureau et a reporté au 27 mars la décision qu'il voulait prendre en vue de la construction ou non d'un nouveau four. J'ai moi-même fait part de ma détermination à réduire les déchets afin de l'éviter. Récemment le SYBERT a proposé -j'en avais parlé à son Président il y a environ 6 mois d'autres élus l'ont repris par la suite- de mettre en place un dispositif de traitement des oxydes d'azote sur le four n° 3 afin de pouvoir poursuivre pendant quelques années son activité, le temps de rendre effective la réduction des déchets. Le coût avancé, qui resterait à vérifier, est de l'ordre de 1 M€, soit environ 1 € par habitant et par an pendant 5 ans. Le débat à ce moment-là s'est recentré sur la question de savoir s'il fallait attendre quelques années avant de décider ou non de reconstruire un four. Le 14 mars dernier, c'est-à-dire la semaine dernière, en Commission Déchets à l'Agglomération et le 15 au Bureau de l'Agglomération, la CAGB a adopté son projet de politique de traitement des déchets qui sera conduite avec le SYBERT chargé, je le rappelle, du traitement des déchets. La priorité absolue que je proposerai à l'Agglomération lundi prochain, reste la réduction des déchets et, à cette fin d'ailleurs, la nécessité de trier les déchets fermentescibles en vue de leur méthanisation, j'y reviendrai dans un instant. S'agissant de l'incinération, le bureau à l'issue de la Commission Déchets, a adopté à l'unanimité les principes selon lesquels la prolongation de l'activité du four est temporaire, le temps de mettre en place la réduction des déchets, et -je cite le texte de la CAGB- la volonté politique de réduction de la CAGB doit nous amener à ne pas envisager de construction de nouvelle unité de traitement. Je ne sais pas d'ailleurs si à cette heure le SYBERT a intégré cette position mais cela, c'est le texte, que vous retrouverez dans le dossier de la CAGB sur lequel vous serez amenés à vous prononcer la semaine prochaine, puisque c'est le 26 mars que je défendrai ces propositions que je défendrai aussi avec les autres délégués au SYBERT le 27 mars.

Préalablement nous devons donner ici, en Conseil Municipal un avis. Pourquoi ? Vous êtes bien sûr conseiller communautaire et vous allez voter au conseil communautaire mais je souhaite que notre Conseil Municipal donne son avis pour plusieurs raisons, même si, j'insiste là-dessus, la décision n'est pas prise ici au sein de cette assemblée, ni même à l'Agglomération mais au SYBERT. Les raisons, il y en a au moins trois, tout d'abord parce que c'est sur le territoire de la Ville de Besançon que sont installés les fours d'incinération, deuxièmement la Ville est sollicitée par le SYBERT pour installer, toujours sur notre territoire, l'unité de méthanisation pour les déchets fermentescibles, et troisièmement la Ville est maître d'ouvrage du réseau de chaleur qui n'est du ressort ni de la CAGB ni du SYBERT mais de la Ville de Besançon puisque vous le savez, je le rappelle, c'est ce réseau de chaleur qui permet de chauffer Planoise. Même si cet avis n'est pas requis, n'est pas obligatoire, j'estime qu'il est légitime que la position de la Ville s'exprime dans ce débat. Ce que je souhaite bien sûr, c'est que ce soir, au-delà des clivages politiques qui sont forts actuellement, du fait de la politique nationale, nous puissions nous retrouver ici sur ce débat et que nous soyons entendus avec le maximum de poids au SYBERT.

Avant d'ouvrir le débat, je voudrais résumer les dix points qui sont énoncés : les deux premiers sont essentiels, tout d'abord le véritable enjeu c'est la réduction des déchets à la source, la réduction des déchets ménagers, des déchets résiduels. Je crois qu'il faut que nous acceptions de penser et de dire que nous ne pourrions plus vivre demain comme nous le faisons aujourd'hui, et que nous ne pouvons pas laisser à nos enfants une planète qui soit encombrée de déchets. Il faut donc, quelles que soient les décisions qui sont prises, que nous menions une action, on peut même dire une action politique, avec

beaucoup d'énergie pour réduire les déchets à la source parce que je pense que là est vraiment la clé de ce problème. J'ai eu l'occasion de rencontrer dernièrement des grands distributeurs, il y en a trois ou quatre en France, j'en ai rencontré deux pour d'autres raisons mais ils sont aussi très sensibilisés au fait que désormais quand on achète une salade, ce n'est pas une obligation qu'elle soit dans un sachet en plastique, lorsqu'on achète des pots de yaourt, il n'est pas nécessaire d'avoir un emballage en carton entouré d'un autre emballage en plastique, etc., d'autres formes de consommations peuvent exister, donc la grande distribution s'apprête à faire pression sur les fabricants pour réduire ces déchets.

Donc la réduction des déchets résiduels est essentielle, ainsi que la valorisation des déchets en déchetterie par la mise en place d'un certain nombre de filières afin que le maximum de ces produits puissent être réutilisés. Deuxièmement, il faut que nous décidions de mettre en œuvre une unité de méthanisation, c'est-à-dire que désormais on ne va plus mettre dans un incinérateur ou dans une décharge, des produits pleins d'eau, des produits à base de matières fermentescibles qui n'ont aucun intérêt à être dans des décharges ou à être brûlés mais qu'au contraire on peut, par des dispositifs de méthanisation, valoriser pour les transformer en gaz que nous saurons utiliser par la suite. Par rapport à cela il y a plusieurs solutions dont notamment celle qui consiste à regrouper les déchets fermentescibles dans des sacs spécifiques qu'on met dans le container et qui sont ensuite séparés mécaniquement, optiquement lorsqu'ils arrivent dans les centres de traitement ou mettre en place une autre unité de tri mécanique, le BRS, le Bio Réacteur SOGEA qui pour l'instant est en cours de test mais je reviendrai là-dessus dans un instant. En tout cas il faut mettre en place une unité de méthanisation le plus rapidement possible. Il faut aussi, parce que personne n'en parle et on fait un peu comme si on ne savait pas que ça allait arriver, que nous mettions en place un centre de stockage des déchets ultimes, un CDU. Actuellement, il y a le site de Corcelles Ferrières mais il sera plein en 2009, 2010. Il ne faut donc pas attendre et rechercher dès maintenant un nouveau centre de stockage des déchets ultimes, sous maîtrise publique, et j'insiste là-dessus. Il faut donc que ce soit le SYBERT qui fasse cela. Ce n'est pas facile car comme pour tous les systèmes que l'on met en place, que ce soient les méthaniseurs, les fours, les centres de stockage, on est tous d'accord qu'il en faut mais assez loin de chez soi, c'est quand même mieux ! c'est le fameux syndrome du «not in my backyard» «oui mais pas derrière chez moi». Ce centre de stockage des déchets ultimes fait partie de toute la problématique que nous avons actuellement dans le débat au SYBERT.

Vous avez eu un rapport qui a été un peu modifié, pas sur le fond mais plutôt dans l'ordre de présentation. Les groupes de la majorité ont travaillé samedi sur ce dossier et ce qui vous est proposé là a reçu l'unanimité du groupe majoritaire, tout du moins de ceux qui étaient là.

Je résume : d'abord un engagement très fort d'une politique de réduction des déchets à la source, pour les usagers mais aussi pour les entreprises, engagement d'une politique forte de réduction des déchets résiduels, c'est-à-dire ce qui reste après les différentes valorisations. De toute façon, il faut que vous sachiez aussi que le Parlement Européen vient de voter des orientations très très précises qui n'ont pas encore été reprises par la commission qui font que nous devons dans les années à venir recycler 50 % de ce qu'ils appellent les déchets municipaux, c'est-à-dire les déchets que ramassent les collectivités -le terme municipal n'est pas bien choisi, parce que ce n'est pas nous qui les faisons. Concernant la politique d'incinération, je vous propose d'accepter l'éventuelle prolongation d'activité du four 3, mais comme un élément constitutif du dispositif de traitement temporaire durant la période transitoire de diminution des déchets résiduels. Il faudra bien sûr que le SYBERT participe d'une façon très active à la réduction des déchets et qu'il prenne en compte le fait que le traitement des oxydes d'azote sur le four ne règle pas la question des dioxines dont on a déjà beaucoup parlé, et que la limitation dans le temps de la prolongation du four est nécessaire. C'est sa contribution au traitement des déchets ménagers pendant cette période transitoire qu'il faut qu'on mette en œuvre immédiatement, quand je dis immédiatement ce n'est pas demain matin, mais il faut qu'on lance la réflexion et le processus maintenant, le processus de tri avec les sacs a minima et, demain si c'est possible avec le BRS, et aussi que l'on indique que notre volonté de réduction des déchets doit nous amener à ne pas envisager la construction d'une nouvelle unité d'incinération. Mais on insiste bien sur le fait que ce volontarisme doit obliger les collectivités territoriales à réussir cette politique de réduction des déchets. Il faudra donc que nous soyons là aussi percutants et que nous y mettions des moyens. Que nous renforçons aussi les moyens au service du tri des citoyens en aidant au maximum ce tri. Il y a beaucoup de choses qui peuvent être faites,

je ne vais pas rentrer dans le débat, qu'on améliore encore la valorisation des déchets issus des déchetteries, on a mis là le bois et le tissu, même si pour le tissu c'est peut-être compliqué. Des filières sont mises en place dans un certain nombre de villes de France et à l'étranger et l'on récupère de plus en plus de bois. Je vais vous donner un exemple pour le bois : on sait très bien que l'on manque de particules de bois pour faire des panneaux en bois compressé or par ailleurs on continue à brûler du bois issu de nos déchetteries, ces bois d'ailleurs sont quelquefois chargés de produits assez polluants. Il y a certainement à mettre en place toute une économie créatrice d'emplois d'ailleurs, autour de cette valorisation des déchets. Il faut aussi que l'on renforce le compostage individuel quand c'est possible dans l'habitat individuel, y compris donc à Besançon mais là des actions ont déjà été menées il y a quelques années, entre autres par la CAGB, et que l'on mette en œuvre une unité de méthanisation qui permette de valoriser ces déchets fermentescibles. Je vous propose de donner un accord de principe pour la construction de cette unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Besançon et qu'on collabore avec l'étude du SYBERT pour dégager un certain nombre de choix sur le site ou plutôt proche du réseau de chaleur avec l'utilisation du biogaz dans le réseau, c'est-à-dire, pour être clair, sur Planoise, ou alors sur le site de Port Douvot avec l'utilisation du biogaz pour le séchage des boues, notamment des boues résiduelles du traitement des eaux. Il faudra d'ailleurs que l'étude engagée par le SYBERT mesure toutes les incidences effectivement, notamment les incidences sanitaires puisqu'entre autres à Planoise, il y a, pas très loin un hôpital, il faut donc que tout cela soit largement pris en compte. L'objectif, vous l'avez compris, c'est de capter 17 ou 18 000 tonnes de déchets annuels qui pourraient ainsi faire redescendre notre production de déchets à 150 kg par an. Pour l'instant le système BRS fonctionne mais il y a des choses à valider, notamment la qualité du compost qui doit être de bonne qualité pour être étendu dans nos régions qui sont des régions où l'on fait beaucoup d'appellations contrôlées, entre autres pour le comté, pour l'élevage, pour le lait. Il y a donc nécessité de faire des études entre autres avec la Chambre d'Agriculture pour voir s'il y a un débouché pour ce compost. Il est certain que si ce n'était pas le cas, il serait inutile de le produire. Vous allez me dire qu'on pourrait le rebrûler après mais enfin ce ne serait quand même pas très très intelligent. Donc ce point pour l'instant n'est pas défini.

Concernant notre politique d'enfouissement des déchets, il faut vraiment que nous affirmions très très fort ici que nous devons limiter l'enfouissement aux seuls déchets qui ne sont pas valorisables, qui ne sont pas incinérables et qui, surtout, sont non polluants. Je le disais tout à l'heure, il faut absolument que le SYBERT recherche en vue de la fermeture programmée de Corcelles en 2009 ou 2010 un nouveau centre d'enfouissement. Il faut aussi qu'on engage des études pour mesurer les incidences économiques et financières du non remplacement du four 3 sur le réseau de chaleur (avec ou sans méthanisation, mesures alternatives et construction de nouveaux moyens de production de chaleur) et pour mesurer aussi l'impact qu'il pourrait y avoir sur la TVA qui pourrait être à 5,5 % au lieu d'être à 19 mais pour cela il faut qu'au moins 60 % soient produits par de l'énergie renouvelable. Ce sont des études qui sont lancées mais que l'on doit encore approfondir. Il y a aussi une étude urbaine sur le site du réseau de chaleur, pour voir où l'on peut éventuellement accueillir ces unités de méthanisation. Le dernier point c'est que la Ville, par cet avis que j'espère unanime, pourra participer activement à la construction d'une politique communautaire de la gestion des déchets par la CAGB. Nous sommes Ville de Besançon mais aussi membre de la CAGB et dans le SYBERT nous devons faire ce travail en commun. Je ne pense pas que le débat central soit le problème du four. Le débat central c'est de dire qu'il faut absolument réduire nos déchets et comment allons-nous effectivement pouvoir procéder. La réduction des déchets à la source n'est pas un problème bisontin, c'est un problème mondial, c'est clair et si on en parlait moins ces années passées, je crois que depuis ces deux dernières années, il y a une véritable prise de conscience. Je m'excuse auprès d'Eric de dire cela mais ce n'est pas uniquement un parti ou un autre qui œuvre à cela. Comme la majorité d'entre vous j'ai conscience qu'on ne peut pas continuer comme ça. Quand vous voyez le réchauffement climatique, les dégâts que font les gaz à effet de serre, quand vous voyez fondre les neiges du Kilimandjaro et les glaciers, quand vous voyez l'état de la banquise en Antarctique avec les ours blancs qui sont en train de disparaître, ça peut peut-être faire sourire, mais je dis qu'on doit prendre conscience de ces problèmes, ce qui est fait depuis deux ou trois ans. Voilà ce que je voulais vous dire. Maintenant j'ouvre le débat.

M. Eric ALAUZET : Le débat est d'envergure. Il est d'envergure parce qu'on raisonne sur des décennies dans cette affaire-là. Dans les années d'après-guerre, pendant les décennies qui ont suivi, dans les 20 à 30 ans, on a mis tous les déchets dans un trou, et dans les 20 ou 30 ans qui ont suivi on a tout

brûlé. La question c'est : qu'est-ce qu'on va faire dans les 20 ou 30 ans qui viennent ? Dans les 20 ou 30 ans qui viennent, on va récupérer la matière et la valoriser, c'est ça le défi qui est devant nous et ainsi réduire la quantité de déchets. Pourquoi on la réduit ? Parce qu'on la récupère, on réduit ce qui est dans les bacs gris mais on récupère le reste pour le valoriser. Et c'est bien parce que l'enjeu de la réduction est l'enjeu principal qu'il fallait surtout éviter de construire ce four n° 5. Cette construction aurait ruiné par anticipation tous les efforts dans ce sens. Et l'expérience montre en France ou à l'étranger, que les territoires qui ont réussi et de façon importante la réduction de la quantité de déchets, ce sont ceux qui délibérément se sont mis la pression et se sont mis en sous capacité de traitement, et notamment en sous capacité d'incinération. Donc le four 5 aurait constitué une erreur fondamentale au plan de la santé -je n'insiste pas- et de l'environnement, au plan démocratique, au plan financier -j'y reviendrai tout à l'heure- et au plan économique. On revient de loin quand même parce qu'il y a trois ans, on ne parlait que d'un nouvel incinérateur, on ne parlait que d'augmentation de la quantité de déchets et on parlait, comme moyen de traitement de la matière organique, que développement du compostage. Et aujourd'hui les acquis sont réels. La méthanisation est reconnue, la baisse de la quantité de déchets devient, comme vient de l'indiquer le Maire, la pierre angulaire de la politique déchets et la redevance incitative, celle qui nous invite à réduire notre quantité de déchets, à réduire et à bien trier, cette redevance incitative fait tous les jours de nouveaux adeptes. Je le constate régulièrement dans les différentes réunions que nous menons ici ou là. Donc nous avons des avancées essentielles et je crois que de ce point de vue-là, les débats, la concertation, ont été précieux et ce sont bien ces avancées principales qui constituent le cœur du sujet, le cœur de l'évolution que nous avons à décider ensemble. Les résistances sont toujours fortes mais c'est le cas chaque fois qu'on oriente une nouvelle politique, quelque chose de fondamental. Parce qu'il ne faut pas s'y tromper, c'est un profond changement culturel qui se met en œuvre. Nous ouvrons une période nouvelle lors de laquelle le déchet va changer d'image et de statut. Il devient une véritable ressource, il prend de la valeur, notamment par rapport à la raréfaction des matières premières, du pétrole, des minerais, du bois. Une fois produit, le déchet doit trouver en priorité une valorisation de matière par le recyclage et la réutilisation et la valeur qu'il trouve ainsi est supérieure à celle qu'il trouve jusque-là dans l'incinération. Dans l'incinération il y a une valeur énergétique mais elle est bien plus forte, bien plus importante, ne serait-ce qu'en matière énergétique, mais pas seulement, à travers la valorisation de la matière elle-même, surtout dans ce contexte, je le répète, de raréfaction et de renchérissement des matières premières. A titre d'exemple, la matière organique, quand on la méthanise, produit deux fois plus d'énergie que quand on la brûle. Et en plus, elle nous donne du compost qu'on va valoriser en milieu agricole. Donc on voit là sur ce simple exemple l'apport de la valorisation matières par rapport à l'incinération. La France a du retard à combler, alors qu'elle recycle aujourd'hui 19 % seulement de ses déchets, un peu plus sur notre territoire, 24 ou 25 % mais seulement 19 % en France, la Suisse en recycle 50 %, l'Allemagne 59 %, l'Autriche 60 %, c'est-à-dire que nos voisins recyclent deux à trois fois plus que nous aujourd'hui en France, et pour cause, la France est la championne d'Europe, toutes catégories confondues, de l'incinération avec 43 % de déchets incinérés. Et si encore ce record l'avait mis à l'abri de l'enfouissement, on aurait pu se dire, bon on se rattrape, mais même pas ! C'est-à-dire que par rapport à ces pays qui incinèrent beaucoup moins, nous enfouissons beaucoup plus qu'eux, deux fois plus que l'Allemagne, la Suisse ou l'Autriche. Parce que dans ces pays où l'incinération était bannie, à une époque où on nous expliquait en France qu'elle n'était pas nuisible et que les écologistes étaient décidément des gens pas très sérieux, ces pays ont dû engager une forte politique de réduction et de tri des déchets, ce qui explique leur avance considérable sur la France. Et les fours d'incinération qu'ils peuvent éventuellement construire aujourd'hui, en Allemagne, en Suisse ou ailleurs ne s'adressent qu'à des quantités de déchets fortement réduites et débarrassées de produits indésirables, qui plus est sur des territoires qui n'ont pas été arrosés pendant des décennies par les rejets polluants. Donc ainsi la réduction des déchets devient non seulement un enjeu mais également un objectif crédible parce qu'on en est gagnant sur tous les tableaux. Pour réussir, les pistes sont connues et même déjà tracées pour certaines d'entre elles. La redevance incitative est sans doute le levier le plus important pour mobiliser chacun d'entre nous dans ses gestes d'achat de produits, de réduction et de tri. La cohérence du tri aussi sur l'ensemble du territoire du SYBERT et là Besançon aura probablement un effort à apporter dans la corbeille je dirais, notamment sur le tri des emballages métalliques puisqu'il n'y a guère aujourd'hui que Besançon et les communes autour de Franois qui mettent leurs emballages métalliques dans la poubelle grise mais sinon, toutes les autres le mettent dans la poubelle jaune. Nous aurons un effort à faire de ce côté-là à Besançon. Donc cohérence du geste de tri sur l'ensemble du territoire. Solidarité entre l'ensemble des territoires constituant le SYBERT et notamment de l'ensemble des territoires autour de la

CAGB qui produisent comme nous tous des déchets, mais solidarité vis-à-vis des territoires qui hébergent des unités de traitement tels que l'incinération à Besançon ou aujourd'hui le centre d'enfouissement de Corcelles, demain peut-être ailleurs, il y a une exigence de solidarité de ces territoires vis-à-vis de ceux qui accueillent ces structures et qui subissent les pollutions. Donc plus que tous les autres, peut-être ces territoires-là ont à retirer la matière organique de leurs déchets résiduels. La sensibilisation des habitants aussi mais on aura l'occasion largement d'en reparler, je ne veux pas m'étendre sur ce sujet ce soir. Donc les outils et les principes fondamentaux, en voilà quelques-uns. Concernant la collecte de la matière organique, deux pistes principales ont été évoquées par le Maire, donc je n'y reviendrai pas, notamment le système BRS, c'est bio-réactive, c'est un système à la fois biologique et mécanique qui permet de récupérer la matière organique.

J'indiquais qu'il fallait respecter une hiérarchie, en tout cas la hiérarchie est indiquée dans votre document. En tout premier, c'est réduire la quantité de déchets. En deuxième, c'est réutiliser les déchets, ça peut être notamment ce qu'on retire dans les déchetteries qui peut être réutilisé pour une seconde vie ou la réinstallation de la consigne par exemple. Puis la revalorisation matières à travers le recyclage. Pourquoi cette hiérarchie est essentielle ? Parce que c'est celle qui permet de réduire la quantité de déchets. L'enjeu est démocratique parce que les habitants ne veulent plus ni d'incinération ni de centres d'enfouissement. Elle est environnementale car l'impact de ses installations sur l'environnement et sur la santé sont nuisibles. J'ai parlé tout à l'heure aussi de l'aspect énergétique de ce que contient un produit. C'est vrai également en terme économique aussi, en lien avec l'épuisement des ressources naturelles et l'augmentation des coûts. En terme d'emplois, il y a une étude de l'Union Européenne qui a montré que pour 10 000 tonnes de déchets qu'on met à l'incinération ça produit 30 emplois pour 10 000 tonnes de déchets qu'on met dans les circuits de recyclage, de valorisation, ça produit 250 emplois, soit quasiment 10 fois plus. Donc on voit que l'enjeu économique est à multiples faces et sociales aussi ; pourquoi sociales ? parce que si on veut sortir d'une vision de court terme, c'est le meilleur moyen de contrôler la dépense, de maîtriser la dépense qui est appelée à augmenter, je crois qu'il faut le dire, il ne faut pas se raconter d'histoire. Autant sur les deux ou trois années qui viennent, on peut s'attendre à une relative stabilisation du coût des déchets, à l'échéance de 2010, dans tous les cas de figure ce n'est pas 1 € par an de plus qu'on va dépenser par habitant mais relativement plus et la meilleure façon de maîtriser cette dépense, c'est de réduire la quantité de déchets. Je cite pour simple exemple la Communauté des Portes d'Alsace qui aujourd'hui est à 96 kg par habitant et par an dans sa poubelle grise et où le coût par habitant c'est moins de 55 € aujourd'hui, on est actuellement à Besançon autour de 70 €.

Donc en conclusion, je voudrais dire qu'il y a des moments où il faut faire preuve, je dirais pas seulement d'ambition parce que ça c'est un mot un peu galvaudé, même s'il en faut là, mais surtout de courage. Et il en faudra du courage parce que le défi qu'on se lance n'est pas facile à relever. Il ne faut pas se masquer les difficultés, il faut les regarder en face mais il nous faudra beaucoup de volonté, d'imagination, de constance aussi. Il faudra que l'ensemble des habitants soit mobilisé à nos côtés et il y aura des messages forts à passer, je n'en passerai qu'un seul ce soir : on ne doit plus voir une seule pile dans les poubelles. Si on n'a plus une seule pile dans les poubelles, on aura moins de polluants dans nos poubelles, que ce soit par incinération ou par valorisation organique, donc il faudra pilonner certains messages « plus une pile dans la poubelle » ni dans la jaune, ni dans la grise, mais dans les déchetteries.

Et le deuxième point c'est que je souhaite à ce stade qu'une nouvelle période s'ouvre lors de laquelle la confiance puisse se réinstaller entre l'ensemble des différents partenaires, autrement dit chacune des collectivités doit maintenant prendre toute la part qui lui revient dans la réduction de la quantité de déchets. Un travail en commun important doit être mené notamment entre la CAGB et le SYBERT pour étudier sans a priori -sans a priori- la faisabilité d'un tri mécano-biologique de la matière organique. Il va de soi qu'aucune mesure ne doit être prise qui irait dans le sens de l'incinération dans cette période transitoire, notamment la recherche de nouveaux gisements qui pourraient éventuellement venir des déchetteries. Voilà, je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je crois que c'est vrai, il faut avoir le courage de dire que dans les années à venir, ça coûtera de plus en plus cher et comme me l'a dit un jour un ami « la tonne de déchets qui est la moins chère à éliminer, c'est celle qu'on ne produit pas ». C'est une lapalissade mais c'est vrai que ça coûtera tellement cher qu'il vaudra mieux produire le moins possible de déchets.

Mme Annie MENETRIER : Chers Collègues, quelques mots sur ce dossier. Le Conseil Municipal est amené à donner un avis ce soir sur un chantier qui nous semble essentiel pour l'avenir de la population, la question des déchets ménagers. Je ne vais pas redévelopper ici les propositions que nous avons faites sur cette question, tout le monde les connaît. Je dirai simplement que si notre assemblée peut donner un avis ce soir sur le dossier, c'est le résultat d'une année de travail et de beaucoup de travail. Nous sommes partis d'un diagnostic il y a un an, il y a eu des ateliers de réflexion qui ont enrichi notre réflexion à tous, des contributions et des propositions de citoyens, d'associations, d'élus et en tant qu'élue communiste, comme d'autres, nous avons été impliqués et force de proposition en déposant notamment un cahier d'acteurs au SYBERT. Le résultat de cette concertation va permettre au Conseil d'Agglomération lundi et au SYBERT de délibérer sur cette question, en toute connaissance de cause et de prendre des décisions courageuses et importantes pour l'avenir sur un dossier qui est relativement compliqué. En effet, il y a, ça a été dit, les questions environnementales qui sont posées mais aussi des questions économiques avec le chauffage urbain sur Planoise, des questions financières avec la maîtrise des coûts pour les usagers. Donc si nous sommes en capacité ce soir de donner un nouvel élan à la politique de réduction des déchets sur les 200 communes que représente le SYBERT, c'est aussi le résultat, me semble-t-il, d'une démarche qui a prévalu tous ces derniers mois. C'est un exemple concret et un bon exemple de démocratie participative qui pourrait d'ailleurs être repris et développé pour d'autres chantiers ou d'autres dossiers. Pour impulser cette nouvelle dynamique pour les années qui viennent, de réduction des déchets, nous pensons qu'il est nécessaire et important qu'il y ait un positionnement unanime des élus de Besançon mais aussi à l'Agglomération et au SYBERT et nous espérons que cet avis unanime on le retrouve ce soir dans la discussion au cours de notre Conseil Municipal et qui sera une vraie dynamique pour l'Agglomération et pour le SYBERT. Nous savons tous que la gestion des déchets est un véritable enjeu pour notre société pour les années qui viennent. Accélérer la réduction des déchets c'est pour nous un véritable challenge et qu'il faut réussir car le réussir c'est important pour l'environnement, pour la santé de tout un chacun, et pour l'avenir et les générations futures. Alors je serais tentée de dire : réussissons ce challenge !

Mme Joëlle SCHIRRER : La Société Civile apparentée à la majorité est favorable à la proposition qui est faite ce soir. Elle est consciente de l'énorme travail de réflexion qui a été conduit et de la complexité du sujet. De multiples événements se sont produits récemment qui ont remis le développement durable au premier rang de l'actualité. Sans dresser un tableau apocalyptique de l'avenir, le rapport scientifique de Nick STERN commandé par le gouvernement britannique, sorti le 30 octobre 2006, annonce les ravages que feront les changements climatiques, notamment en raison des gaz à effet de serre. La cause est maintenant entendue, le débat n'est plus de savoir si cette éventualité est possible, probable ou réelle, elle est pour demain, nous le voyons déjà aujourd'hui. La discussion doit porter sur les décisions à prendre pour avancer sur le chemin des réformes qui permettront de limiter les conséquences et surtout d'arrêter la dégradation de notre planète. Il faut prendre les décisions difficiles qui viendront changer nos manières de consommer, de nous chauffer, de prendre nos vacances, de voyager, des décisions individuelles mais aussi des décisions d'Etat sur nos instruments de production et nos installations énergétiques. Mais si nous ne pouvons y échapper, les alentours de ces décisions sont pleins de complexité qui nous rendent hésitants et alimentent des débats parfois sans conclusion. Plusieurs points rendent perplexes. La croissance appelée à grand cri comme le levier de développement entraîne souvent de nouvelles nuisances, de nouveaux déchets. Les différentes composantes du développement durable avec la multiplicité des thèmes à discuter rendent plus obscurs les objectifs avisés et parfois se télescopent et se neutralisent. Par quel bout commencer ? Faut-il mettre des priorités entre toutes les urgences ? Le débat de ce soir commence seulement à dévider la pelote de laine. Autre problème, nous hésitons souvent entre le long et le court terme. En fait, ce qui presse, c'est que les modifications à entreprendre demanderont des délais très longs. Autre débat, le rapport entre le collectif et l'individuel. Mon action individuelle fera-t-elle vraiment une différence ? Vais-je me priver d'un style de vie difficilement gagné pour un avantage plus qu'aléatoire ? Enfin, l'opposition entre le perceptible et l'insupportable, une décision politique surtout impopulaire et difficile à proposer aux citoyens qui ne perçoivent pas l'urgence de la prendre. Déjà quand elle est urgente ils la refusent, je ne citerai que l'exemple des quotas de prise de pêche. Les médias et nous-mêmes en sommes souvent d'ailleurs les complices. Les journalistes tendent plus volontiers le micro aux plaintes du propriétaire du bateau plutôt que d'expliquer la raréfaction des stocks de poissons. Le drame bien réel du particulier aujourd'hui est plus proche et donc plus médiatique que la ruine du bien commun demain.

La discussion doit porter sur ce qu'il faut faire et à quel moment commencer à agir. Il ne s'agit pas de tout arrêter, de retourner au feu de cheminée, au vélo, de s'éclairer à la bougie, mais des mesures immédiates s'imposent. Les accords de Kyoto avec les recommandations pour la réduction des émissions de CO₂, comme la prise des poissons, n'ont pas été suivis par la France. Il faut travailler en même temps sur des petites et des grandes mesures. Mais ne soyons pas pessimistes, nous ne partons pas de zéro. Beaucoup de choses ont déjà été faites et notamment sur la protection de la nature mais cela n'a pas encore touché vraiment notre mode de développement. L'Etat doit faire sa part mais il ne fera pas tout. Si le concept commence à être compris, il revient au pouvoir de prendre ses responsabilités. Si ce changement doit être celui de chaque citoyen, il est aussi celui de chaque pouvoir en place, à tous les niveaux : municipalités, départements, régions, nation. En poussant un peu le trait, la décision qui est proposée ce soir est sage et responsable. Personne ne peut dire aujourd'hui où sera le curseur dans la réduction des déchets dans 2, 3 ou 5 ans. La complexité scientifique du mode de traitement se double d'une complexité économique, sociale. Le Maire pouvait-il donner le choix aux Planoisiens entre la peste et le choléra ? La peste avec le tout incinération et les doutes qui pourraient peser sur la santé des populations locales, ou le choléra avec l'augmentation des coûts de chauffage urbain alors que le quartier comporte beaucoup de familles à revenus très modestes, non ! Que de nouvelles inconnues si on rayait d'un trait de plume la politique d'incinération qui est couplée à un réseau de chaleur. Comment seraient acheminés les déchets si on voulait épargner Planoise et si la réduction de ceux-ci n'est pas à la hauteur de nos espérances ? En camion ? Ce n'est pas vraiment une solution écologique. L'étalement urbain en Europe, la menace ignorée est le sujet d'un autre rapport qui montre l'explosion des parcours routiers concomitant avec l'étalement des villes. Que pouvait faire le Maire ? D'un côté, culpabiliser des risques qu'il fait peser sur les populations qu'il administre et sur la planète ou d'autre part demander de ne pas augmenter les coûts, voire de réduire la facture des usagers. La fiscalité peut être incitative voire dissuasive ; encore faut-il prendre en compte les inégalités sociales qu'elle engendre. Certains soulignent ce paradoxe. Les écologistes sont en baisse quand l'écologie n'a jamais été aussi proche de l'hégémonie intellectuelle.

Ce soir, ce qui est proposé laisse un avenir proche qui est acceptable et surtout permet une confiance dans l'avenir de la science et de la recherche car tout n'est pas noir ou blanc et tout n'a pas été dit. Il n'y a pas de système qui fait tout disparaître par magie, il y a toujours des résidus encombrants, nocifs. Prenons garde de ne pas déplacer inconsidérément le problème. Si l'incinération rejette du CO₂ dans l'atmosphère et produit des gaz à effet de serre, la méthanisation en produit certes vingt fois moins mais elle produit des déchets riches en azote, les nitrates, qui sont un poison pour l'eau. Il y a la nécessité d'aller vite, oui, mais pas à n'importe quel prix. Le tri et la réduction des déchets ne sont pas acquis, ils nécessitent beaucoup de soin dans la démarche envers nos concitoyens si nous voulons obtenir leur adhésion. Une série de préalables est encore à mettre en lumière, une pédagogie efficiente s'impose. Nous devons tous nous y atteler pour convaincre, convaincre sans jouer sur les peurs mais sur l'intelligence d'un programme revisité à chaque donnée scientifique et technique qui pourrait se faire jour.

Mme Danièle TETU : Ce débat est bien sûr extrêmement important pour l'ensemble de la population de la grande agglomération bisontine mais il touche encore plus, par certains aspects, les habitants de Planoise et du quartier des Tilleroyes compte tenu des deux critères déterminants pour eux, d'une part l'implantation des infrastructures évoquées dans le dossier et d'autre part le réseau de chaleur, plus particulièrement pour Planoise et les futurs habitants des Hauts du Chazal. Il faut donc prendre la mesure des impacts sanitaires et économiques des décisions arrêtées ce soir. Les populations directement concernées ont droit à une attention et une écoute toute particulière et je me permets d'intervenir ici, une fois n'est pas coutume, en tant que Conseillère Générale du canton de Planoise. En effet, 1 client du SYBERT sur 11 est Planoisien. Pour lui incinération = chaleur. Mais incinération ne peut être synonyme de pollution. Si le coût du chauffage est déterminant pour des revenus modestes, il ne peut être mis en parallèle avec la santé car celle-ci n'a pas de prix. Nous voici donc face à une décision dont nous devons pleinement mesurer les conséquences à moyen et long terme. Le temps qui nous est octroyé en relançant l'activité d'un four amélioré doit permettre de prolonger la réflexion et les études avec pour moi des questions primordiales. Comment optimiser la réduction des déchets ? Quelle méthanisation adopter pour obtenir un bon produit ? J'ai retenu qu'un produit bien trié améliorerait la qualité du gaz obtenu. Il faut aussi rechercher le meilleur emplacement pour réaliser la meilleure production. On doit prendre en compte le coût du transport si le site est éloigné mais aussi les odeurs désagréables

possibles, et peut-être un risque sanitaire si on reste sur le site actuel. Si on décide de moins brûler, on chauffera moins et se pose la question de la baisse de la TVA. Devra-t-on y renoncer ? Ne pourrait-on pas, en compensation, réfléchir alors à une meilleure utilisation par exemple du bois récupéré en déchetterie et qui pourrait être concassé avec un broyeur plutôt que d'être envoyé à Corcelles ou plus loin encore car en effet, cela nous conduit à reposer la question récurrente du centre d'enfouissement qui, à terme, doit fermer. En conclusion, la priorité doit être donnée à l'optimisation des nouvelles techniques et à des études approfondies qui dans les années à venir déboucheront peut-être sur de nouvelles perspectives. En attendant, à ce jour et compte tenu des explications données par le Maire qui prend en compte les connaissances que nous avons, je pense qu'il nous indique une sage décision. N'arrêtons pas pour autant la réflexion. Sachons enfin, hélas, que le coût de l'élimination des déchets va continuer à croître. Alors, pour réduire au maximum la dépense future, dès aujourd'hui trions puisque mieux on trie, moins la facture augmentera. Mais en parallèle pensons toujours au chauffage urbain qui doit continuer à alimenter le réseau planoisien aux meilleures conditions.

Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA : Le débat de ce soir découle d'une question simple qui nous a été posée : que faire de nos déchets lorsque le four de 1976 s'arrêtera ? On aurait pu se contenter de transformer la question en la réduisant à sa dimension purement financière, comment faire pour que la tonne de déchets produite coûte le moins cher possible ? Mais le débat s'est rapidement élargi parce que tout mode de traitement des déchets crée des nuisances et des problèmes sanitaires, parce que le mode de traitement influe sur l'efficacité de la valorisation des déchets et parce que le contenu de nos poubelles est le reflet de notre mode de consommation. Nous sommes évidemment d'accord pour dire que les déchets doivent coûter le moins cher possible. Mais il ne faut pas nous soustraire à nos responsabilités. Ces déchets existent, il faut les traiter et en payer le prix. Je ne voudrais pas ajouter un problème de plus mais il n'est pas évident qu'à l'heure actuelle nous en payons le prix. De même que nous lèguerons à nos enfants des déchets nucléaires sans avoir payé le prix de leur élimination et du démantèlement des centrales, de même on pourrait dire par exemple que nous n'avons pas payé le prix du démantèlement des plus anciens fours ou bien des éléments toxiques : dioxine et autres, accumulés dans les sols, autour de nos fours. Dans ce domaine, c'est la solidarité vis-à-vis des générations futures qui est en jeu, c'est donc bien la réduction des déchets à la source qui est essentielle.

Au cours du débat, chacun a pu s'approprier les différentes manières de traiter proprement nos déchets et de limiter les conséquences négatives de ce traitement, en particulier stabilisation avant mise en enfouissement ou technique affinée de traitement des fumées de l'incinérateur. Pour notre part, nous considérons que la construction d'un nouvel incinérateur est à proscrire. Il y a pour cela deux raisons essentielles : la première est lorsque l'on met des déchets dans un incinérateur, il n'y a pas d'incitation à se demander ce que l'on brûle. C'est un geste simple pour se débarrasser, en se donnant bonne conscience parce qu'on fabrique ainsi de la vapeur. On peut rappeler ici qu'en novembre dernier, la Commission Environnement du Parlement Européen a indiqué à la majorité de ses membres que la fonction principale d'un incinérateur est d'éliminer les déchets et non de les valoriser.

Le débat sur ce qui devra remplacer la vapeur du 2^{ème} four reste à faire mais il s'agit pour moi d'un débat sur l'énergie. Le sujet est aussi vaste que celui des déchets. Nous devons travailler là aussi en priorité sur la réduction de la consommation et bien sûr sur les énergies alternatives. La seconde raison pour refuser l'incinérateur, c'est que les fumées, même traitées selon les normes les plus strictes, comportent des produits hautement nocifs. Brûler en mélange des fermentescibles, des piles, des cartes graphiques et autres peintures ne peut que répandre dans notre environnement des molécules dangereuses. Les normes sont dictées en fonction de ce que nous savons traiter et non en fonction du risque zéro impossible à atteindre. En fait, ce dossier va bien au-delà de la problématique des déchets. Il nous interroge sur toute la chaîne de notre consommation et peu importe à quel niveau doivent se prendre les décisions, nous devons arriver à des incitations fortes en direction des entreprises pour que la conception de leurs produits réponde à notre objectif de réduction des déchets. Dans ce domaine on doit pouvoir faire se rejoindre l'économique et l'écologique surtout en cette période où les matières premières vont se raréfier. Nous devons être capables de proposer aux habitants des moyens simples de consommer autrement. Ici aussi le bilan devrait être en leur faveur tant sur le plan financier que sur le plan sanitaire. Nous devons nous donner les moyens d'une pédagogie pour expliquer les enjeux de solidarité planétaire puisque notre gaspillage des ressources a des répercussions dramatiques sur les plus

pauvres du Nord comme du Sud. Ce sont d'abord eux qui souffrent des conséquences climatiques, de la pollution et des guerres visant à l'appropriation des matières premières. Mais nous devons surtout et avant tout redéfinir ce que veut dire pour nous la croissance, car celle-ci ne peut certainement pas rimer avec celle de nos déchets, donc avec notre PIB. Elle ne peut pas non plus rimer avec toujours plus d'inégalité, que ce soit dans notre pays ou au niveau mondial, elle ne peut pas rimer avec la destruction de la planète.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je veux exprimer rapidement l'avis de notre groupe, de nos autres Conseillers Municipaux, en particulier de Françoise BRANGET, notre députée qui est désolée de ne pas être là ce soir, qui m'a donné procuration. Elle s'est beaucoup investie sur le sujet comme sur l'eau et je voudrais dire rapidement quatre choses. Nous sommes et c'est vrai que c'est un thème central, à 100 % d'accord pour la réduction de la production des déchets, pour la prévention en quelque sorte et là je voudrais faire deux observations rapides. La première c'est que nos concitoyens sont très réceptifs, ils sont prêts à faire le geste. Il y a une attente et pour cela il ne faut pas seulement, comme vous l'écrivez dans votre rapport, sensibiliser, informer, il faut frapper les esprits par des initiatives. Vous avez toujours l'habitude de me dire : oui, alors quoi ? C'est vous qui avez toute la capacité de vous inspirer de ce qui se fait en France et en Europe. Il y a des initiatives, des négociations à entreprendre avec la grande distribution par exemple et on peut réduire beaucoup sur place par la persuasion en discutant avec les grands responsables des entreprises de distribution. Eric ALAUZET cite souvent cet exemple qui est en effet assez frappant, des mètres cube qu'on peut économiser par individu, des couches pour bébé, il l'explique très bien, mieux que moi, c'est vrai, jusqu'au récipient consigné. Il y a matière à faire et c'est à vous de prendre des initiatives. Nous avons eu ce débat au comité d'agglomération, je crois que le message est passé et c'est à vous d'agir.

Deuxièmement nous sommes pour la séparation et la valorisation des déchets fermentescibles avec bien sûr pour corollaire le compostage et la méthanisation et là aussi j'ai deux petites observations rapides à faire. Quand on sait que ce sont près de 20 000 tonnes sur les 51 000, soit plus du tiers de ce qu'on brûle, qui est composé de déchets organiques, quand on sait d'autre part -je ne suis pas un spécialiste mais je le lis ou je l'entends dire- que les gaz les plus toxiques sont ceux qui résultent de la combustion mélangée, entremêlée des épiluchures et du plastique, on se dit qu'il y a vraiment urgence. Notre groupe a visité et étudié nombre de sites en France et dans beaucoup d'endroits cette séparation des déchets est déjà établie. Nous avons beaucoup de retard.

Troisièmement il faut chercher un nouveau site d'enfouissement, je n'invente rien bien sûr, des seuls déchets non valorisables, non incinérables et non polluants et là il faut élargir aussi notre horizon et parier sur la pertinence d'un véritable plan départemental dont on ne parle pas beaucoup. Vous en donnez la philosophie : recherche d'une cohérence, d'une cohésion mais on aurait aimé avoir déjà quelques pistes, quelques précisions. Je pense que c'est dans le cadre du plan départemental qu'on peut le mieux réfléchir au site d'enfouissement en mutualisant les sites sur l'ensemble du département.

Et quatrièmement et le plus important, là aussi nous sommes d'accord, réduire l'incinération. C'est l'enjeu n° 1 car il touche la santé publique et notre groupe, notre députée en particulier, s'est montré très réticent sur la poursuite telle quelle de l'incinération. Nous devons toujours avoir présent à l'esprit les analyses de Jean-François VIEL aussi bien que les résultats de l'étude de l'Institut National de Veille Sanitaire. Nous devons les avoir à l'esprit et donc nous ne pouvons que nous réjouir de cette évolution vers la non construction d'un four supplémentaire qui a toujours été notre position et qui n'était pas acquise il y a encore quelque temps. Nous voyions même se profiler une guerre du feu entre les formations de la majorité, notamment les Verts et le PS sur ce sujet-là mais la guerre du feu n'aura pas lieu car vous avez trouvé un compromis.

M. LE MAIRE : Tu as dû sauter des épisodes !

M. Jean ROSSELOT : Pas tant que ça parce qu'on en était très près.

M LE MAIRE : On peut dire ça.

M. Jean ROSSELOT : Par réalisme, notre avis sera, sur la question de l'incinération et pour terminer, de tolérer temporairement l'exploitation du four n° 3 à la triple condition que soit réglée définitivement l'évacuation des dioxines, on a bien écouté par ailleurs ce que dit notre collègue Danièle TETU, que cela soit fait dans la plus grande transparence, et dans les délais les plus brefs. Voilà Monsieur le Maire, Chers Collègues, notre collaboration, notre contribution à ce que le Président de la République a appelé une révolution des mœurs à engager pour un mieux-vivre à Besançon mais aussi pour le sauvetage de la planète.

M. LE MAIRE : Si je comprends bien, Cher Monsieur ROSSELOT, vous êtes d'accord avec les propositions du Maire...

M. Jean ROSSELOT : Avec quelques...

M. LE MAIRE : Je sais que ça vous ennuie de dire que vous êtes d'accord avec nos propositions...

M. Jean ROSSELOT : Non. Comment voulez-vous qu'on soit contre...

M. LE MAIRE : Je vous demandais simplement de le préciser.

M. Jean ROSSELOT : ...l'enjeu central de la baisse de production des déchets ? Je cite souvent Edgar FAURE : «les véritables choix ne sont pas sur les idéaux, sur les idées mais sur les moyens». Moi ce que je vous reproche c'est de ne pas avoir mis encore les moyens en œuvre pour réaliser cet objectif de baisse de production des déchets.

M. LE MAIRE : Je me disais bien, si Jean ROSSELOT ne me reproche rien ce soir, il est malade...

M. Jean ROSSELOT : C'est ça le sujet, donc mettez-vous rapidement au travail, vous avez toutes les casquettes et tous les moyens qu'il faut...

M. LE MAIRE : Ça on le sait, vous nous le dites à chaque fois Monsieur ROSSELOT. J'ai compris donc que malgré quelques précautions oratoires, vous étiez d'accord avec moi...

M. Jean ROSSELOT : Sur l'incinération ce sont plus que des précautions.

M. LE MAIRE : D'accord. Je sais que c'est difficile de dire ça, en fait je compatis un peu.

M. Jean ROSSELOT : Il n'y a pas à compatir, c'est tellement grave qu'il faut pas jouer avec ça, c'est quand même très important, c'est grave...

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je ne vais pas revenir sur le problème du four mais c'est vrai qu'on peut regretter effectivement qu'il y ait cette prolongation faute de savoir comment faire autrement. Si on avait eu le débat peut-être il y a 15 ans comme d'autres grandes villes l'ont eu, on ne serait pas là ce soir pour en reparler. D'autant que la méthanisation, si le peu de connaissances que j'en ai est exact, permet quand même le chauffage d'un quartier comme Planoise mais je ne m'aventurerai pas plus loin.

Il y a deux autres points sur lesquels je voulais revenir. Dans le rapport on nous parle du compostage individuel, je crois qu'on a suffisamment d'éléments maintenant pour savoir que ce n'est pas une bonne idée donc c'est peut-être pas la peine de continuer sur cette piste-là. Je crois qu'à part les pêcheurs à la ligne qui sont friands des asticots que ça produit, les serpents qui vont avec c'est moins bien, donc là on peut oublier. Et la dernière chose et là je vais un petit peu à l'encontre de l'idée d'Eric ALAUZET, c'est le tri par le poids. Certes l'incitation à trier nos déchets, à faire attention en amont, on est tous, d'accord là-dessus. Il y a une chose qui me chagrine dans la pesée embarquée, système de la puce sous la poubelle, c'est que ça a des effets pervers. Pour être souvent dans le canton de Baume-les-Dames, je le vis tous les étés, une poubelle dont on va payer la redevance en fonction du nombre de fois où elle est sortie, elle va sortir peut-être toutes les trois semaines et quand il fait 30° ce n'est pas plaisant pour les voisins, je parle de l'odeur, et ça incite aussi le moyen citoyen à peut-être sournoisement mettre son sac poubelle dans la poubelle d'à côté, ce qui n'est pas terrible non plus, ou pire

encore, le jeter le long du talus en partant travailler le matin. Et si vous vous penchez le long des routes vers Baume-les-Dames, je vous assure que c'est vrai. C'est un de mes soucis...

M. LE MAIRE : C'est effectivement un des soucis qu'il faudra régler car ça existe.

Mme Paulette GUINCHARD : Je vais commencer par faire un petit brin d'humour. A Noël, dans les papillotes, vous avez peut-être vu ce mot de Raymond Devos qui disait «tout le monde veut sauver la planète, mais personne ne veut descendre la poubelle». Si je commence par ça ce n'est pas uniquement pour faire de l'humour, c'est toute la complexité dans laquelle on est actuellement. Et c'est du coup toute la responsabilité du politique de trouver la bonne solution. On a déjà eu l'occasion plusieurs fois d'en discuter avec Jean-Louis, je suis ravie de la position qui nous est proposée aujourd'hui pour de multiples raisons. La première c'est qu'elle est sage car elle s'est donné comme objectif une volonté de compromis et croire qu'a priori il y a une solution qui est la bonne solution me semblerait dangereux. J'ai trop vu, en 25 ans d'élue parce que j'ai été adjointe à l'environnement, toutes les solutions qui nous ont été proposées en nous disant : ce sont les bonnes, c'est la meilleure solution, ce qu'on avait avant n'était pas bon, et en fin de compte, 10 ans après on se retrouvait gros-jean comme devant parce qu'on nous disait que ce n'était pas la bonne solution. Donc je trouve que c'est une solution de sagesse avec un objectif très très fort et très fortement exprimé sur lequel tout le monde est d'accord, c'est la réduction de déchets, sachant que c'est une demande de changement de comportement des individus incroyable. Je m'amuserais bien un jour ici à voir comment on se débrouille chacun, autour de cette table, avec ce changement de comportement. Il faudra avoir la volonté politique, c'est essentiel et être exigeant intellectuellement et techniquement parce que je me souviens des premiers plans départementaux de déchets, Jean-Louis tu y étais aussi au niveau du Conseil Général qu'on nous présentait comme étant la bonne solution et en fin de compte ce n'était pas le cas, c'est important de le rappeler.

La deuxième chose que je voudrais dire clairement et c'est comme ça que je formule les choses, c'est qu'il y a légitimité à ce que le Conseil Municipal de Besançon donne son avis. Il y a légitimité pour deux raisons. La première raison, Jean-Louis l'a donnée, c'est que cela concerne le territoire bisontin. Et pour les questions de santé, de pollution et financières qui concernent prioritairement les Planoisiens, si le Conseil Municipal de Besançon ne donnait pas son avis et n'alertait pas l'ensemble des élus du SYBERT sur cette situation particulière, je pense qu'il aurait manqué à sa responsabilité politique. Je suis complètement favorable à ce qu'on donne notre avis et que dans notre avis on dise clairement qu'il y a deux enjeux prioritaires pour Besançon et surtout pour les Planoisiens, le premier c'est l'enjeu de l'environnement qui doit être complètement maîtrisé. Il faut qu'on trouve le bon système. En tout cas il y a des pays, je pense en particulier aux pays du Nord, où manifestement pour eux le principe de l'incinération est le bon système. Mais bon, si on nous dit techniquement que ce n'est pas vrai !... Je pense qu'on n'a pas le droit de prendre un risque pour la santé des gens et je veux qu'on me dise réellement les choses en matière d'environnement parce qu'en tant que responsable politique je veux avoir les renseignements complets. Donc je trouve que la solution de sagesse qui nous est proposée est bonne. La deuxième c'est l'enjeu financier pour les Planoisiens. On connaît bien la fragilité sociale du quartier de Planoise, d'où l'importance des questions environnementales et de santé mais aussi des questions financières. Entre 19,6 et 5,5 de TVA, la différence est énorme.

Pour les dossiers des déchets, c'est toujours complexe car on doit faire un choix équilibré, de compromis où santé et financement doivent être pris en compte. Ces deux questions-là sont posées de façon importante dans ce que tu nous a présenté tout à l'heure. Je terminerai rapidement sur ce point-là en disant que l'exigence intellectuelle et l'exigence humaine sont telles que nous nous devons toute la vérité entre nous. J'ai l'impression qu'on a parlé parfois vivement deci delà mais on a trouvé un compromis, c'est quelque chose qui me semble important. Dans ce dossier, c'est toute la complexité de l'activité humaine et toute la complexité de l'homme auxquelles on est confronté.

Mme Nicole WEINMAN : Au-delà du fait que je suis quand même heureuse de constater ce soir que c'est un dossier qui a interpellé tout le monde bien sûr, et qui apparemment, malgré quelques variantes, fait à peu près l'unanimité, je ne veux pas rebondir ou répéter ce que beaucoup de gens ont dit. Bien sûr, nous agréons, Catherine vous l'a déjà laissé entendre, à l'essentiel du dossier, mises à part quelques réserves aussi notamment sur l'utilité de ce four 3 rénové. Mais moi j'insiste quand même sur

certaines choses, d'abord cette Europe omniprésente et malgré toutes les alertes de toutes nos cassandres, quel que soit leur pays d'origine d'ailleurs, leur pays d'Europe, qui nous préviennent et nous mettent en garde depuis des dizaines d'années, des décennies contre les risques que nous faisons tous prendre à notre planète, quand nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut réduire les déchets à la source, c'est vrai qu'on n'a déjà pas à éliminer ce qu'on ne fabrique pas. Il vous suffit d'acheter un objet usuel que tout le monde a pas très loin de lui, un portable, pour voir que rien que ça, pourtant Dieu sait si c'est petit, à la limite même un emballage, un sac en papier suffirait à l'emballer, il a dix fois son volume de carton autour. Je ne comprends pas que l'Europe qui n'est en général pas avare de directives, n'ait pas pris une position bien plus forte depuis longtemps. On aurait déjà pas mal de déchets, même s'ils sont recyclables, à éviter de traiter. C'est un petit aparté mais un grand cavalier européen. Je suis très réservée aussi sur la redevance incitative, non pas que je n'aie pas confiance dans le civisme de mes concitoyens mais on sait bien qu'il y aura toujours, de toute façon, des décharges sauvages et je crains que malgré un effort d'éducation et de sensibilisation des populations, on assiste quand même à une multiplication de ce genre de geste. Donc il faudra travailler beaucoup et on sait bien que par le choix de cette politique que nous sommes en train d'arrêter ensemble pour une fois, c'est s'ouvrir la porte, en tout cas pour le SYBERT, à beaucoup de réflexions ultérieures, à beaucoup de travail, sur le ramassage des fermentescibles, sur leur transport, sur les techniques bien sûr de méthanisation, le devenir du compost parce qu'il est quand même irréaliste de faire le choix d'une technique sans débouchés, si c'est nous condamner, d'ici 10 ans, à reprendre le problème traitement des résidus. Donc je suis pleine d'espoir quand même, on verra ce que le SYBERT décidera mais je suis optimiste en tout cas sur l'avancée du dossier. Courage !

M. Benoît CYPRIANI : Moi je suis très satisfait d'entendre ce consensus ce soir, c'est vrai que c'est très réconfortant, surtout quand on sait d'où on vient. Mais la partie n'est pas gagnée... Je vais me permettre de rappeler d'où on vient quand même. J'ai entendu tout à l'heure quelqu'un dire que c'était un bon exemple de démocratie participative. Alors effectivement les ateliers se sont tenus de façon très intéressante, tous les avis ont été exprimés mais quand on voit ce que le SYBERT en a sorti au niveau de son compte rendu, au niveau de ses conclusions, on était bien loin du rapport qui nous est présenté aujourd'hui. A l'issue des ateliers, il était décidé par un exposé officiel du Président du SYBERT, de construire un nouveau four.

M. LE MAIRE : On n'en est plus là, Benoît !

M. Benoît CYPRIANI : Non, mais je rappelle juste que si on a évolué sur tout ça, c'est tout d'abord grâce au Maire à qui je rends hommage (réactions et rires) et grâce au travail de nos deux élus, Eric ALAUZET et Françoise PRESSE (réactions)...

M. LE MAIRE : Ajoute les autres quand même !

M. Benoît CYPRIANI : ... donc sans la présence de tous les jours et l'approfondissement des dossiers, le nouveau four on l'aurait. Alors pourquoi aurait-on un nouveau four ? Evidemment tout le monde est pour la réduction des déchets à la source, ça paraît évident, c'est malheureusement, pour le moment en tout cas, la chose sur laquelle nous avons le moins de leviers au niveau territorial. Là on peut regretter que le gouvernement en place n'aie pas pris de mesures sur ce sujet-là, c'est vrai que ça fait trop longtemps qu'on traîne là-dessus. Donc tout le monde est pour la réduction des déchets à la source, par contre, quand on parle de réduire les déchets à incinérer, là ça commence déjà à être un petit peu différent et il y a ceux qui considèrent que ça serait bien de réduire les déchets à incinérer mais ce n'est pas possible, on l'a entendu un petit peu ce soir en sous-main, et donc ce n'est pas gagné parce que le SYBERT ne va présenter, si je ne me m'abuse car on n'a pas vu son rapport définitif, qu'une solution transitoire, il va le présenter comme étant une solution transitoire, c'est-à-dire on poursuit le fonctionnement du four n° 3 et dans cinq ans on verra bien s'il faut en construire un nouveau ou si l'on peut s'en passer.

M. LE MAIRE : Je ne peux pas laisser dire ça par le SYBERT, ce n'est pas ça...

M. Benoît CYPRIANI : Pour le moment, la tenue des débats au SYBERT c'était ça, donc j'espère que ça a évolué...

M. LE MAIRE : On ne va pas refaire le débat. Ce qu'il faut prendre en considération, c'est le rapport que nous avons voté à la CAGB qui est conforme à celui-là.

M. Benoît CYPRIANI : Oui, tout à fait.

M. LE MAIRE : Que chacun ait progressé, c'est certainement vrai, mais on ne peut pas reprendre ça...

M. Benoît CYPRIANI : Mon vœu c'est que le SYBERT reprenne l'esprit de ce rapport.

Mme Paulette GUINCHARD : Je pense que c'est l'esprit de ce rapport qui est le plus important.

M. LE MAIRE : L'esprit et cette volonté que nous avons.

Mme Françoise PRESSE : Je ferai juste quelques observations. Tout d'abord ce rapport en 10 points qui paraît consensuel, c'est très intéressant, j'espère qu'on le poussera à la CAGB et ensuite au SYBERT et je voudrais revenir maintenant sur les bienfaits de cette concertation. Au début quand on parlait de déchets, c'était très confidentiel. L'intérêt de cette concertation, comme cela a été dit, c'est que cela a été un très bon exercice de démocratie participative parce que c'est passé maintenant au niveau du citoyen, au niveau des élus qui sont venus nombreux aux différents ateliers et au niveau également des associations. Le débat a par ailleurs été bien relayé par la presse, qui a été un facilitateur dans le fait que chaque citoyen ait pu s'approprier ce débat.

Alors maintenant il faut rester vigilant, d'une part au niveau du SYBERT, j'y serai vigilante sur plusieurs points. La politique d'enfouissement bien sûr, il va falloir faire très attention à ce que le SYBERT prenne bien sa responsabilité sur le fait de trouver un lieu pour l'enfouissement étant donné que pour Corcelles, la durée de vie est très courte maintenant. Deuxième chose, comme les autres collectivités, le SYBERT a une fonction de collecte et si on demande à toutes les collectivités d'être vertueuses, il faut aussi que le SYBERT le soit et qu'il aille vers un recyclage matière maximum. Vous savez qu'actuellement les déchetteries connaissent un franc succès du fait de l'arrêt des décharges sauvages, donc la quantité de matières qui arrive en déchetterie augmente la quantité de matières que nous pouvons recycler et pour lesquelles nous pouvons trouver de nouvelles filières, il est indiqué par exemple le bois et les tissus, il faudra aussi travailler sur les plastiques pour éviter que ces plastiques ne se retrouvent à l'usine d'incinération. Et il faudra aussi veiller à ce qu'on n'investisse pas, au niveau du SYBERT, vers des outils comme le broyeur qui sera un facilitateur pour amener de la matière vers l'incinération, et cette énergie fatale ce n'est pas du tout quelque chose que l'on désire. Je rappelle que notre volonté à tous c'est de réduire les déchets pour réduire l'incinération.

M. Christophe LIME : Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit, j'en partage une bonne partie mais je ne suis pas sûr qu'on ait mesuré les enjeux sur lesquels on était en train de discuter, parce qu'on peut avoir des grandes philosophies mais il y a aussi un certain nombre de réalités. Pour la Ville de Besançon, sur les cinq derniers mois qui sont les seuls en terme de comparaison par rapport à un périmètre constant, nous sommes à la production n+1 de 410 tonnes supplémentaires, c'est-à-dire que sur les 5 derniers mois, nous avons produit, par rapport aux 5 derniers mois de l'année précédente, 410 tonnes de plus, c'est-à-dire 3 % de plus. Ça veut dire que les échéances qu'on se fixe aujourd'hui sont vraiment non seulement des échéances de baisse mais il faut déjà qu'on stabilise et après qu'on engage la baisse, c'est-à-dire qu'on voit les enjeux et le challenge qu'on peut avoir par rapport à ce qu'on doit mettre en œuvre. Le deuxième élément, c'est qu'on a des déchetteries qui ont des apports de 10 % de plus par an et il va falloir les traiter de différentes façons parce qu'aujourd'hui, un certain nombre de ces produits partent soit à l'enfouissement, soit à l'incinération et il va falloir leur trouver un certain nombre de sorties. Il va falloir aussi stabiliser l'apport à l'intérieur des déchetteries par des réglementations à mettre en œuvre. Le dernier point en terme de chiffres, c'est par rapport au réseau de chaleur. Ce qu'a dit tout à l'heure Danièle est extrêmement important sauf que nous avons un deuxième challenge sur le réseau de chaleur, c'est l'augmentation de sa capacité avec le quartier des Hauts du Chazal et l'extension de l'hôpital et nous aurons à nous interroger à terme si nous décidons de supprimer un des deux fours. Ça veut dire que demain nous avons besoin d'un apport d'environ 10 mégawatts sur le réseau de chaleur, avec tout ce que ça peut comporter. Ça veut dire que là aussi il va falloir réfléchir aux unités de production

qu'on va mettre en œuvre et je rappelle que n'importe quelle unité de production n'est pas sur zéro pollution. Alors il ne faudrait pas se retrouver avec des autres unités qui soient équivalentes ou supérieures en terme de pollution par rapport à quelque chose qu'on viendrait à supprimer, avec un certain nombre d'évolutions en terme de technologie et qui amèneraient obligatoirement une certaine évolution des prix. Ça veut dire qu'on aurait perdu sur le concept environnemental, mais en plus on aurait perdu sur le concept du prix.

M. Pascal BONNET : Jean ROSSELOT a donc fait état de la position du groupe UMP sur la question et vous vouliez semble-t-il lui faire dire qu'il était d'accord avec le Maire. Il semble qu'au-delà d'un dialogue entre deux élus...

M. LE MAIRE : C'était une boutade...

M. Pascal BONNET : ...J'entends bien...

M. LE MAIRE : Vous êtes bien toujours dans le groupe UMP ?

M. Pascal BONNET : Oui...

M. LE MAIRE : J'avais entendu dire que...

M. Pascal BONNET : Au-delà d'un dialogue entre deux élus, il y avait eu bien au-delà un dialogue au sein de la majorité et entre élus UMP, c'est aussi un bel exemple, je trouve, de démocratie représentative. Et de ce point de vue-là, il y a eu un certain nombre de débats, ici et surtout à l'Agglomération et au SYBERT où j'ai pu voir avancer les choses. Je me souviens du dernier débat à l'Agglomération où l'enjeu était soit de répondre au long terme et au danger que représenterait un nouvel incinérateur d'un côté, soit de l'autre côté répondre au court terme en particulier ce qu'avait évoqué Christophe LIME...

M. LE MAIRE : Je l'ai déjà dit.

M. Pascal BONNET : ...et sur lequel il est revenu, quoi faire dans les mois et les années qui viennent. Je constate que depuis, les choses ont avancé et là, une fois n'est pas coutume, j'ai l'impression qu'on doit rendre hommage au travail des élus communistes qui ont fait une proposition semble-t-il qu'on a suivi. Donc ça dépasse bien tous nos clivages... (réactions).

M. LE MAIRE : Il faut rendre à César ce qui est à César, je rends hommage au travail des élus communistes mais c'est une proposition que beaucoup d'autres ont faite, entre autres le Président de l'Agglomération au Président du SYBERT il y a environ 6 mois.

M. Pascal BONNET : C'est intéressant à savoir.

M. LE MAIRE : Je le dis quand même. Mais les élus communistes ont beaucoup travaillé avec leur cahier d'acteur je le dis aussi.

M. Pascal BONNET : Ça montre bien qu'on a été dans un débat qui dépasse bien nos clivages et qui s'appuie sur du concret. Au-delà de ça, je voudrais revenir sur deux points : la dimension économique parce que j'ai été, comme Françoise BRANGET, très réticent sur l'idée d'un nouveau four pour des raisons de prévention, pour des raisons sanitaires mais au-delà de la dimension sanitaire et de la dimension préventive, on peut mettre l'accent sur le fait et vous le faites dans la délibération, que le Parlement Européen a voté récemment cette directive 4 qui essaie de déconnecter développement économique et production de déchets. Donc réduire les déchets, ce n'est pas remettre en question le développement économique et au contraire, comme l'avait bien illustré Eric ALAUZET à l'Agglomération, la réduction et le traitement des déchets, c'est un outil de développement économique. Et je crois que ça transcende un petit peu nos clivages aussi. Dans le contexte actuel on doit être très vigilant et y voir aussi cet outil de développement économique. Vous souhaitiez que la ville se prononce, pour les raisons que vous avez évoquées, bien entendu, mais on aura un débat plus large sans doute aussi au niveau de

l'Agglomération. Une question se pose et sera sans doute plus évoquée au niveau de l'Agglomération, c'est la question de l'harmonisation des pratiques dans l'Agglomération puisque l'histoire du traitement des déchets dans la Ville et dans la périphérie n'est pas la même et on n'est pas encore dans les mêmes pratiques. Donc cette question de l'harmonisation des pratiques est évoquée dans le point qu'on traitera à l'Agglomération, mais c'est un enjeu majeur et ça relève aussi de la responsabilisation individuelle et collective au niveau de nos communes et au niveau de nos groupes humains. Je vous remercie.

M. Eric ALAUZET : Juste quelques points d'information par rapport à des éléments qui ont été apportés, pour vous préciser que depuis 1999, à Besançon on note une réduction de 1,5 % par an de la quantité de déchets résiduels et c'est depuis la mise en place de la redevance incitative parce que là on a l'air de dire et je réponds en même temps à Catherine COMTE-DELEUZE et à Nicole WEINMAN, que la redevance incitative, serait peut-être délicate à mener, vous n'avez pas complètement tort dans les remarques que vous faites, en même temps elle existe à Besançon, elle existe depuis 1999 et vous ne voyez pas des sacs poubelle traîner partout. Alors c'est une redevance au volume et pas au poids...

M. LE MAIRE : C'est différent.

M. Eric ALAUZET : On en parlera, je m'exprimerai un peu plus longuement demain à la CAGB puisque c'est elle qui éventuellement mettra cette redevance en place, donc je donnerai quelques éléments...

M. LE MAIRE : Lundi.

M. Eric ALAUZET : ... mais je vais m'installer dès demain pour baliser le terrain et je donnerai quelques éléments notamment sur Baume-les-Dames. Je n'insiste pas ce soir. Mais on a donc bien une baisse de la quantité de déchets à Besançon depuis ces dernières années. Sur l'histoire des pollutions je ne vais pas m'étendre, mais vous comprenez bien qu'il y a forcément une différence très importante entre une chaudière fioul dans laquelle on ne met que du fioul, une chaudière bois dans laquelle on ne met que du bois, une chaudière charbon dans laquelle on ne met que du charbon et les quelques polluants qu'il rejette, et des fours d'incinération dans lesquels on met des milliers de produits et dans lesquels il y a des milliers de molécules qui s'échappent. Donc il faut faire attention à ce discours qui vise à dire quelque part toute chose est égale et à instiller un peu le doute. J'ai beaucoup apprécié l'intervention de Joëlle SCHIRRER tout à l'heure mais c'est cette partie d'instillation du doute que j'apprécie un peu moins, dire la méthanisation ça rejette de l'azote et le four d'incinération ça rejette de la dioxine, en gros, voilà, c'est remplacer une pollution par une autre... J'ai des chiffres, là, très précis, sur la comparaison entre méthanisation et compostage, le compostage que chacun considère, hormis les odeurs, comme quelque chose de relativement sans incidence. Eh bien compostage - méthanisation, les Espagnols qui font beaucoup de méthanisation ont travaillé là-dessus, c'est une communication qui a été faite par un scientifique. Pour les alcools, vous allez voir que la méthanisation rejette beaucoup moins que le compostage, ils ne parlent même pas de l'incinération, 10 000 fois moins d'alcool que le compostage, deux fois moins de d'acétone, 37 fois moins de terpène, 17 000 fois moins d'ester, 46 fois moins de mercaptan, 83 fois moins d'aldéhyde, 86 fois moins... etc. etc. Jetés comme ça, ça rejette des azotes et en gros, tout est égal. Al GORE explique très bien dans son film comment l'administration BUSH a, face aux nombreuses études qui prouvaient la réalité de l'effet de serre, avec quelques études, instillé le doute et comment, depuis 30 ans ou 20 ans, on n'a pas bougé. Alors il faut faire attention sur les informations qu'on a, il faudrait qu'elles soient complètes. Je ne prétends que les miennes le sont mais il faut qu'on fasse attention pour essayer d'avoir une connaissance qui soit la plus juste possible... voilà, tout n'est pas égal.

Mme Joëlle SCHIRRER : Je n'ai pas voulu insinuer le doute mais je crois quand même, et là je rejoins Paulette, qu'il n'y a pas que des certitudes sur ce dossier et c'est là-dessus que j'ai voulu insister.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas répondre trop dans le détail. Simplement par rapport à Christophe LIME quand il dit qu'il faut être ambitieux, je crois qu'il a raison, il faut l'être. Entre autres au niveau des déchetteries, Françoise PRESSE l'a dit aussi, je crois que nous devons nous préoccuper effectivement de l'augmentation permanente et en croissance forte de nos déchetteries. Je pense là aussi qu'on peut créer des emplois et que, lorsque l'on regarde ce qu'il y a dans les bacs dans les déchetteries, on pense

qu'on peut vraiment réutiliser en créant de nouvelles filières parce que de plus en plus les matières premières vont devenir très chères et ça va devenir indispensable. Mais vous savez, je crois aussi, on l'a dit tout à l'heure, je le redis encore une fois que ça ne va pas coûter moins cher et il faut qu'on se le dise droit dans les yeux. Je répondrai à Catherine COMTE-DELEUZE que nous ne sommes pas en avance mais nous sommes dans les temps. Le débat que nous avons aujourd'hui ici on l'a dans toutes les villes de France actuellement, certaines sont peut-être un peu plus en avance d'un an ou deux. On est en train de construire un incinérateur à Fos-sur-Mer avec les conséquences que vous connaissez, d'autres sont en train de réfléchir, donc on est dans les délais. Par contre une chose est vraie, c'est qu'à Besançon on a toujours saisi des opportunités, on a toujours été courageux. On a beaucoup parlé du réseau de chaleur ce soir. Aussi voudrais-je vous rappeler que Besançon a créé le premier réseau de chaleur de France en 1964, il y a donc 43 ans que nous avons mis en place ce premier réseau de chaleur de France, réseau enterré, c'est-à-dire visible, avec l'eau, les gaines, les égouts, etc. donc nous ne sommes pas en retard. Nous avons été, je ne sais plus en quelle année, mais première ville à utiliser effectivement les déchets comme source d'énergie, ça a toujours été une de nos priorités, c'était sous Jean MINJOZ. Quand Robert SCHWINT était aux commandes, Paulette qui était déjà là avec moi en 1983, a engagé, lorsqu'elle était, j'allais dire Ministre de l'Environnement, non, ministre local de l'environnement, elle a engagé les premières opérations de télégestion des chaufferies, c'était en 1983, il y a 24 ans. On l'a fait, on a aussi lancé, sous Robert SCHWINT, des opérations de cogénération. Même si effectivement il y a des difficultés, ce n'est pas d'aujourd'hui que nous avons cette volonté d'être innovant. Nous-mêmes avec cette municipalité, nous avons validé et construit cette chaudière bois dont on peut dire effectivement un certain nombre de choses mais l'une des plus grandes de France. Donc je pense que nous ne sommes pas en retard. J'ai beaucoup aimé aussi ce qu'a dit Joëlle, pas totalement mais en grande partie. Quand elle dit, qu'est-ce que le Maire peut dire, le Maire sait ce qu'il peut dire, d'abord il faut savoir prendre des décisions courageuses et le courage c'est de dire qu'on ne peut pas continuer ainsi, il faut réduire nos déchets. Parce que malgré toutes les autres solutions, tout ce que vous pouvez inventer, toutes les autres solutions possibles et imaginables, même des solutions qui seraient beaucoup moins polluantes, le déchet qui pollue le moins, je vous le disais tout à l'heure, c'est celui qu'on ne produit pas. Donc il faut qu'on se donne un challenge, qu'on ait une véritable ambition pour effectivement être ici des pilotes, des leaders, comme on a su l'être dans le domaine par exemple des transports en commun où d'ailleurs nous le sommes encore. Nous devons être des leaders en France, nous devons avoir de l'ambition pour cette ville qui a cette tradition d'innovation dans le domaine de la maîtrise de l'énergie. J'ai entendu parler aussi de compromis : il n'y a pas de compromis, c'est une obligation pour nous, la question n'est pas : est-ce qu'on va réduire ou pas les déchets ? On doit réduire les déchets, on le doit, on n'a pas le choix.

En conclusion, je voudrais dire plusieurs choses : premièrement je me félicite du débat de grande qualité qui a eu lieu ce soir et qui montre au fond la qualité du travail qui a été fait par tous, majorité et opposition, à l'intérieur de la majorité les différentes composantes, à l'intérieur de l'opposition les différentes composantes parce que c'est vrai que ce sujet était et est toujours un sujet difficile. Je me félicite aussi qu'on ait ce soir parlé de court terme mais aussi de long terme et qu'on ait eu le sens de l'intérêt général et c'est ça au fond qui donne la noblesse à la fonction d'élu. Quand on sait se retrouver sur des sujets comme ça, même si je taquinais un peu Jean ROSSELOT par rapport à cela, eh bien on ne peut que s'en féliciter. Alors il reste encore beaucoup d'efforts à faire pour que toutes ces orientations-là soient traduites par le SYBERT dans des actes parce qu'il ne faut surtout pas que cette volonté liée à la nécessité de réduire les déchets ne s'endorme au fil des années à venir où cela va coûter de plus en plus cher pour éliminer les déchets où les plus modestes auront de plus en plus de mal à payer l'évacuation de plus en plus de déchets. Donc on a l'impérieuse nécessité d'aller dans cette direction-là et je crois qu'on va devoir aussi communiquer, ce qui sera plus facile d'ailleurs si nous sommes d'accord, parce que nos concitoyens vont devoir comprendre, il va falloir leur expliquer. Je ne suis pas fataliste car quelque part être fataliste c'est renoncer, mais on a, à notre niveau local une responsabilité pour protéger notre belle planète. Il faut que nous soyons volontaires pour engager une politique ambitieuse. Je travaille par ailleurs, je vous l'ai déjà dit, avec la grande distribution pour faire de Besançon certainement un site pilote dans des processus nouveaux qui seront mis en place mais on doit être volontaire pour montrer que les collectivités peuvent s'impliquer fortement pour la réduction des déchets à la source. Il faut aussi que nous soyons très volontaires pour entraîner derrière nous une partie de la population qui peut encore douter, il va falloir aller expliquer, entre autres dans l'habitat collectif. Les choses ne sont pas faciles et les amis planoisiens qui sont ici savent bien combien cela est compliqué mais j'ai confiance parce que ces

préoccupations-là ne sont plus celles d'un parti politique ou d'un groupe de pensée. Toutes les générations, toutes les catégories socio-professionnelles sont d'accord pour dire qu'on ne peut plus continuer comme ça. Si ce ne sont pas nos enfants, ce seront nos petits-enfants qui ne pourront demain plus continuer comme ça. Il faut donc que nous allions avec beaucoup d'énergie dans cette direction-là.

En définitive ce que je vous propose, c'est une ambition pour notre ville, une ambition pour Besançon, une vraie ambition pour notre environnement et avec cela bien sûr, certains l'ont dit, des moyens pour mettre en place des dispositifs nouveaux, des moyens pour communiquer, des moyens qui soient à la hauteur de nos ambitions. Vous savez bien qu'à Besançon on renonce très rarement, donc le challenge est difficile mais je suis persuadé que nous allons ensemble le gagner parce que, si nous avons un débat comme celui de ce soir devant la population, il y aura une très grande adhésion sur ce sujet-là qui concerne, je le répète, tout le monde. Je clos le débat et mets au vote ce rapport.

Quels sont ceux qui ont un avis contraire ? Qu'ils lèvent la main. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je vous remercie vraiment, sincèrement, de ce vote unanime et j'espère que nous aurons le même vote unanime à l'Agglomération, je pense que vous ne changerez pas d'opinion d'ici lundi prochain. En tout cas, merci pour ce débat de qualité».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, s'est prononcé favorablement sur les dix points évoqués ci-avant et a validé la politique des déchets dans le cadre communautaire proposée.

Récépissé préfectoral du 27 mars 2007.